

Assemblée spéciale du 15 novembre 2023

2023-11-122	Adoption de l'ordre du jour
2023-11-123	Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 novembre 2023
2023-11-124	Intermédiaire - Dossier de la construction de la nouvelle caserne
2023-11-125	Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte
2023-11-126	Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
2023-11-127	Entente commune de terminaison d'emploi
2023-11-128	Demande de congé sans solde – Danick Boudreau
2023-11-129	Modification du règlement numéro 002 – Rémunération des élus siégeant aux séances du conseil d'administration
2023-11-130	Levée de l'assemblée

Le 15 novembre 2023

À une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 15 novembre 2023 à dix heures (10h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président
Richard Forget, vice-président
André Ibghy, membre
Michel Bazinet, membre
Dominique Forget, membre

Gabrielle Lavigne, membre substitut
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim
Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

Était absent : Luc Grenon, membre

Ouverture de la séance

2023-11-122

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-11-123

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 novembre 2023

CONSIDÉRANT QU'

une copie de ce procès-verbal a été remis au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE

2023-11-124

Intermédiaire - Dossier de la construction de la nouvelle caserne

CONSIDÉRANT

le départ du directeur de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QU'

en vue de permettre la continuité dans le dossier de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, il y a lieu de nommer une personne afin d'agir à titre d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les services professionnels, jusqu'à ce qu'une nomination ait lieu au poste de directeur;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur André lbghy à agir à titre d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les services professionnels dans le dossier de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, jusqu'à ce qu'une nomination ait lieu au poste de directeur.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-125

Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

CONSIDÉRANT

le départ du directeur greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures relatives à l'institution financière de la Régie ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :

1. Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts ; soit Frédéric Broué, président ou Richard Forget, vice-président et Valérie Villeneuve, trésorière par intérim ;
2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
 - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions .
3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-126

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024 ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024, telles que présentées, pour un montant total de 3 207 945\$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-127 Entente commune de terminaison d'emploi

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2023-005, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QU'

une entente commune de terminaison d'emploi entre un employé et Richard Forget, vice-président, et Frédéric Broué, président de la RIDM, a été signée le 9 novembre 2023.

Il est proposé par Gabrielle Lavigne, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts entérine rétroactivement l'entente signée par le vice-président, Richard Forget, le président Frédéric Broué et par l'employé visé par cette entente dont fait référence la recommandation RH-2023-005 et y donne plein effet.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-128 Demande de congé sans solde – Danick Boudreau

CONSIDÉRANT QUE

le lieutenant Danick Boudreau a transmis une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois du lieutenant Danick Boudreau, à compter du 13 novembre 2023 jusqu'au 13 mai 2024 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-129 Modification du règlement numéro 002 – Rémunération des élus siégeant aux séances du conseil d'administration

CONSIDÉRANT

l'adoption du règlement numéro 002, concernant la rémunération des élus qui assistent aux séances du conseil d'administration de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté la résolution 2023-05-57 modifiant l'article 3 dudit règlement afin d'ajuster la rémunération ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier la rémunération du président ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'article 3 du règlement numéro 002 est remplacé par le suivant :

- La rémunération est fixée par jetons de présence par réunion, pour le vice-président et les membres.
- La rémunération de base annuelle du président est fixée à 5 000,00\$, payable mensuellement. Le salaire sera majoré selon l'Indice des prix à la Consommation (IPC) au premier (1er) janvier de chaque année. Indice du prix à la consommation référence (IPC) région de Montréal disponible au premier (1er) décembre.

Membre	Jeton de présence
Président	N/A
Vice-président	212.50\$
Membre et substitut	200.00\$

QUE la présente modification entre en vigueur le 1^{er} décembre 2023

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2023-05-57.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

2023-11-130

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dominique Forget, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 11h01.

Frédéric Broué, président

Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim